



PROVINCE DE QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINT-CÔME

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal, tenue jeudi, le 8 février 2018 à 20h30 au lieu ordinaire des séances à laquelle étaient présents :

Jean-Pierre Picard, *conseiller siège no 1*

Guy Laverdière, *conseiller siège no 2*

Elaine Roy, *conseillère siège no 3*

François Chevrier, *conseiller siège no 4*

Michel Venne, *conseiller siège no 6*

Formant quorum et siégeant sous la présidence de Martin Bordeleau, maire. Réjean Marsolais, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est aussi présent.

Tous les membres reconnaissent avoir reçu l'avis spécial de convocation

Avant de débiter la séance, monsieur le Maire demande un moment de recueillement et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

ADMINISTRATION

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Achat d'un ordinateur portable
4. Culture Lanaudière – Renouvellement adhésion 2018-2019
5. Sûreté du Québec – Facture sécurité publique
6. Embauche d'un employé surnuméraire
7. Potentiel sablière – Bail exclusif
8. Nomination d'un représentant au CA de la CARA
9. Service des incendies – Paiement remorque et laveuse
10. Impression – Bilan de la politique familiale municipale
11. COMBEC – Renouvellement et congrès 2018
12. Protocole d'utilisation des orthophotographies 2017

DIVERS

13. Affaires nouvelles
14. Période de questions
15. Erreur de numérotation
16. Levée de la séance

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 904-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que l'ordre du jour soit adopté.

Adopté

3. ACHAT D'UN ORDINATEUR PORTABLE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE



Résolution numéro 905-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par madame la conseillère Elaine Roy
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède à l'achat d'un ordinateur portable tel que décrit à la soumission numéro 19012018-01 déposée par RÉSOPRO Inc. en date du 18 janvier 2018.

Que la Municipalité de Saint-Côme autorise le paiement de 2 087,95\$ (taxes incluses) dès la réception et l'installation de l'ordinateur portable.

Que la soumission numéro 19012018-01 déposée par RÉSOPRO Inc. en date du 18 janvier 2018 fait partie intégrante de la présente résolution.

Adopté

4. CULTURE LANAUDIÈRE – RENOUVELLEMENT ADHÉSION 2018-2019

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 906-2018-02

Il est proposé par madame la conseillère Elaine Roy
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme renouvelle son adhésion à l'organisme « *Culture Lanaudière* » pour l'année 2018-19 au coût de 287,50\$ (taxes incluses)

Adopté

5. SÛRETÉ DU QUÉBEC – FACTURE SÉCURITÉ PUBLIQUE

Sujet reporté

6. EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ SURNUMÉRAIRE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 907-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède à l'embauche d'une personne selon les besoins lors de l'entretien d'hiver des chemins municipaux.

Que le taux horaire payé est de 21,375\$.

Adopté

7. POTENTIEL SABLIERE – BAIL EXCLUSIF

Sujet reporté

8. NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT AU CA DE LA CARA



MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 908-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller François Chevrier
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme nomme monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard à titre de représentant de la MRC de Matawinie au conseil d'administration de la *Corporation de l'Aménagement de la Rivière L'Assomption*.

Adopté

9. SERVICE DES INCENDIES – PAIEMENT REMORQUE ET LAVEUSE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 909-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme a adopté les résolutions numéros 818-2017-11 (achat d'une laveuse) et 870-2018-01 (achat d'une remorque);

Que la Municipalité de Saint-Côme procède au paiement d'une remorque et d'une laveuse en affectant les montants des paiements au fonds de roulement durant les exercices financiers 2019, 2020 et 2021 selon les montant suivants :

Laveuse	Remorque	
2019	3394.60	1862.70
2020	3394.60	1862.70
2021	3394.60	1862.70

Adopté

10. IMPRESSION – BILAN DE LA POLITIQUE FAMILIALE MUNICIPALE

Sujet reporté

11. COMBEC – RENOUVELLEMENT ET CONGRÈS 2018

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 910-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Pierre Picard
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la Municipalité de Saint-Côme procède aux paiements, à savoir :

- Renouvellement de l'adhésion annuelle 2018 au montant 600\$ (taxes applicables en sus) pour :
 - Monsieur Karl St-Jacques
 - Monsieur Vincent Côté



- Inscription au congrès 2018 au montant de 600\$ (taxes applicables en sus) pour :
 - Monsieur Karl St-Jacques

Que la Municipalité de Saint-Côme, dans le cadre de l'inscription au congrès 2018 rembourse également les frais de déplacement, d'hébergement et de subsistance selon la réglementation en vigueur.

Adopté

12. PROTOCOLE D'UTILISATION DES ORTHOPHOTOGRAPHIES 2017

- CONSIDÉRANT** que le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec et la MRC de Montcalm ont conclu une entente concernant la licence d'utilisateurs pour l'utilisation des orthophotographies de 2017 recueillies dans le secteur Sud de la région de Lanaudière;
- CONSIDÉRANT** que cette entente accorde aux licenciés une licence non exclusive et non transférable pour l'utilisation des données de ladite entente;
- CONSIDÉRANT** que la licence accordée est une licence d'utilisation et de diffusion permettant aux licenciés de reproduire, d'adapter et de communiquer au public par télécommunication, dans ses sites intranet, extranet et Internet, les données;
- CONSIDÉRANT** que la Municipalité de Saint-Côme devient responsable des orthophotographies 2017 de son territoire, mais qu'elle n'est pas autorisée à vendre, à prêter, à donner, à échanger ou à prendre copie afin de transmettre à un tiers les données, sauf si ce tiers agit pour son compte dans le cadre d'un mandat spécifique;

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 911-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Venne
Appuyé par monsieur le conseiller François Chevrier
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Que la MRC Matawinie s'engage à remettre à la Municipalité de Saint-Côme les orthophotographies 2017 de son territoire;

Que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à diffuser les données en format matriciel ou vectoriel crypté, de façon qu'elles ne puissent être établies dans leur forme originale ;

Que la Municipalité de Saint-Côme s'engage à s'assurer que l'utilisation des données que feront ses mandataires se limite à l'objet et au territoire des mandats accordés et qu'au terme desdits mandats, les mandataires remettent les données à la municipalité ou détruisent toutes copies des données qu'ils pourraient avoir en leur possession et lui certifier, par écrit, qu'elles sont détruites ;

Que dans le but d'encadrer l'utilisation des données par ses mandataires, la Municipalité Saint-Côme s'assure de conclure un engagement avec chaque mandataire (voir annexe) ;



Que la Municipalité de Saint-Côme s'assure que la provenance des données sera clairement identifiée par l'inscription de la mention des droits d'auteur du gouvernement du Québec (© Gouvernement du Québec) sur chaque copie de la totalité ou d'une partie de la version originale des données.

Que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Côme, les documents inhérents à la présente résolution.

Adopté

EN FOI DE QUOI, LES PARTIES SIGNENT :

Pour la MRC :

Représentant	Fonction	Date

Pour la Municipalité de Saint-Côme :

Réjean Marsolais, g.m.a. Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim	Date

13. AFFAIRES NOUVELLES

14. PÉRIODE DE QUESTIONS

15. ERREUR DE NUMÉROTATION

Le numéro de résolution 912-2018-02 n'existe pas.

16. LEVÉE DE LA SÉANCE

MONSIEUR LE MAIRE DEMANDE LE VOTE

Résolution numéro 913-2018-02

Il est proposé par monsieur le conseiller Guy Laverdière
Appuyé par monsieur le conseiller Michel Venne
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

Que la séance soit et est levée. (20h46)

Adopté

Martin Bordeleau
Maire

Réjean Marsolais, g.m.a.
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim